



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022-2023

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous présenter à la mairie de VAL DES VIGNES munis des documents suivants :

- Autorisation de scolarité complétée
- Fiche de renseignements destinée à la Directrice de l'école
- Fiche d'urgence destinée à la Directrice de l'école
- Fiche d'inscription aux services périscolaires complétée
- Livret de famille
- Pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif de domicile (EDF, eau, téléphone ...)
- Carnet de santé
- Ordonnance de jugement en cas de divorce ou de séparation

Après avoir effectué l'inscription scolaire auprès de la mairie, un rendez-vous devra être pris avec la Directrice de l'école.

Nos écoles

Ecole de Jurignac :

Directrice : Mme Lucie VALENTIN

Tél. : 05.45.66.39.75.

Niveaux : Petite section, Moyenne section, Grande section, CP, CE1, CE2

Accueil : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

Ecole de Péreuil :

Directrice : Mme Sylvie GARNIER-SCHMIDT

Tél. : 05.45.64.01.69

Niveaux : CE2, CM1, CM2

Accueil : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

Services périscolaires

Tarifs de cantine et de garderie à compter du 02 septembre 2021

(susceptibles d'être modifiés pour la rentrée 2022/2023) :

	Tarifs
Cantine	
Tarif enfants au repas (élèves, ALSH, école multisports et numériques)	3.10 €
Tarif enfants au forfait mensuel (sur 10 mois)	42.00 € (soit 2.95 € le repas)*
Garderie	0.60 € la demi-heure **

*Vacances comprises dans le forfait, absence décomptée à partir de 4 jours successifs.

**Toute demi-heure commencée est due.

Garderies :

➤ **Garderie de Jurignac**

Matin : 7h00 – 8h50

Soir : 16h30 – 19h00

➤ **Garderie de Péreuil**

Matin : 8h00 – 8h50

Soir : 16h30 – 18h15

Transport scolaire :

Une navette entre les deux écoles de Jurignac et Péreuil est proposée.

Inscription :

- En ligne sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>
- Ou dossier d'inscription à télécharger et à envoyer au service des transports de la Région Nouvelle Aquitaine

Tarif : 30 € par enfant

Par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la participation financière des familles à hauteur de 30 € par an et par enfant utilisant la navette.

Pour en bénéficier, vous devrez vous présenter au secrétariat de la mairie de VAL DES VIGNES munis des documents suivants :

- le reçu de paiement ou la carte de transport de la Région Nouvelle Aquitaine
- Un relevé d'identité bancaire